



INSCRIPTIONS  
DÈS  
MAINTENANT  
SUR LE  
SITE  
WWW  
ENTRE-  
AIDES.ORG



FESTIVAL  
CLIP TA RECETTE



[www.entre-aides.org](http://www.entre-aides.org)

# Règlement de participation

## **Article 1**

La participation au festival est réservée aux enfants entre 8 et 12 ans à la date du festival, soit pour 2025 les enfants nés entre le 01/01/2013 et le 01/01/2017

## **Article 2**

La participation au festival est gratuite, les produits alimentaires sont fournis à hauteur d'un montant maximal de 20 € pour la préparation d'un plat (entrée ou plat ou dessert) pouvant être dégusté par un jury de trois personnes.

## **Article 3**

La participation est conditionnée à un rendez-vous préalable « casting » en présence de l'enfant, accompagné d'un de ses parents. Ce rendez-vous est destiné à présenter les différentes étapes d'accès au festival, ainsi que la pertinence de la recette.

## **Article 4**

La participation au festival conditionne la participation à la demi-journée de tournage (Roybon ou Saint-Siméon de Bressieux) et la présence à la cérémonie de remise des prix du festival (en 2025 à Saint-Siméon de Bressieux).

## **Article 5**

Chaque participant recevra une attestation de « sélection officielle au festival Clip Ta Recette ». Quatre prix seront décernés :

- Le prix du public qui récompensera le clip ayant obtenu le maximum de votes sur la Chaîne You Tube de l'association Entre Aides Sociales Roybon
- Le prix de la meilleure présentation qui récompensera le clip ayant obtenu la meilleure note (sur 100) délivrée par le jury vidéo pro.
- Le prix de la meilleure recette qui récompensera le clip ayant obtenu la meilleure note (sur 100) délivrée par le jury dégustation.

- Le grand prix du festival Clip Ta Recette qui récompensera le clip ayant obtenu la plus haute moyenne générale (cumul des trois catégories précédentes).

Aucune note n'est communiquée avant la cérémonie officielle de remise des prix.

### **Article 6**

Les produits alimentaires nécessaires à la confection de la recette sont achetés par l'association Entre Aides Sociales Roybon dans la limite de 20 € par recette. Les épices et les condiments éventuels courants sont mis à disposition. Dans tous les cas, la recette proposée doit être écrite avec le détail précis (unités ou poids) des ingrédients nécessaires, ainsi que la liste des ustensiles utiles, plats, contenants, etc. (« formulaire de la recette » en téléchargement sur le site [www.entre-aides.org](http://www.entre-aides.org) )

### **Article 7**

La participation au festival impose dans la préparation de la recette l'incorporation d'un ou plusieurs produits d'origine locale ou issu de l'agriculture biologique, dans la mesure du possible de saison.

### **Article 8**

Tous les bénéfices éventuels lors du bilan du festival seront intégralement destinés aux actions sociales de l'association reconnue d'utilité publique Entre Aides Sociales Roybon.

### **Article 9**

Les décisions et notes des jurys (dégustation et vidéo pro) ne peuvent pas être contestées. Chaque jury est composé de trois personnes attribuant une note de 0 à 100. La comptabilisation des votes sur la chaîne You Tube se fera le 13 juin 2025 à 20 h.